



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **mercredi 18 mars 2026** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Éric Bédard, conseiller
Monsieur Michel Tremblay, conseiller
Madame Mélanie Montcalm, conseillère
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller
Madame Julie Champagne, conseillère
Madame Dominique Tremblay, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Louise Sisle, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance du 18 mars 2026

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot du maire

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2026

4. CONSEIL

4.1 Offre d'achat - Lot 4 333 779

4.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026, volet 1

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6.1 Levée de la séance extraordinaire du 18 mars 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

8135.03.26 1.1. SÉANCE DU 18 MARS 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Boisvert
APPUYÉE DE : Madame Julie Champagne

Il est résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Éric Emond, maire, souhaite la bienvenue à tous.

3. ORDRE DU JOUR

8136.03.26 3.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michel Tremblay

APPUYÉE DE : Monsieur Éric Bédard

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL

8137.03.26 4.1. OFFRE D'ACHAT - LOT 4 333 779

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover (ci-après appelée la « Municipalité ») souhaite procéder à l'achat de l'immeuble situé au 4070 à 4100 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, province de Québec, J1Z 1C9, connu et désigné comme étant le lot 4 333 779 (ci-après appelé « l'immeuble ») appartenant à Joël Bouvette pour la somme de 500 000 \$;

Considérant que l'offre d'achat est conditionnelle à la réception des baux convenus avec les locataires de l'immeuble et d'un certificat de localisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Champagne

APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Que le Conseil entérine :

- D'offrir la somme de 500 000 \$ pour l'achat de l'immeuble, conditionnellement à la réception des baux liant présentement le propriétaire et les locataires et d'un certificat de localisation;
- D'acheter ledit immeuble, dans l'éventualité où l'offre est acceptée, pour la somme de 500 000 \$, payable lors de la signature de l'acte de vente;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Louise Sisle à procéder à la signature de tout document et à poser tous les gestes requis aux fins de la conclusion de la vente;
- De mandater le cabinet Cain Lamarre pour la préparation de l'acte de vente.

Et que cette acquisition soit financée par le fonds de Carrière et sablière (55-169-00-000) et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le chèque requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026, VOLET 1

8138.03.26

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire se prévaloir d'une contribution financière auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026, volet 1;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover autorise la présentation du projet du « Centre communautaire » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la Ministre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désigne madame Louise Sisa, la directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm
APPUYÉE DE : Madame Julie Champagne

Il est résolu :

Que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Sisa à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026, volet 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8139.03.26

6.1. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2026

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Montcalm
APPUYÉE DE : Monsieur Michel Tremblay

Il est résolu :

Que l'assemblée soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sisa,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond,
Maire